



Conditions Générales de Vente (CGV) de Heron CNC-Technik GmbH

1. **Champ d'application**

Les présentes CGV s'appliquent à tous les contrats, livraisons et autres prestations entre Heron CNC-Technik GmbH et ses clients. Toute condition différente du client ne sera pas reconnue, sauf accord exprès et écrit de Heron CNC-Technik GmbH.

2. **Offres et conclusion du contrat**

Les offres de Heron CNC-Technik GmbH sont sans engagement et non contraignantes. Un contrat n'est conclu qu'après confirmation écrite de la commande par Heron CNC-Technik GmbH ou par l'exécution de la livraison.

3. **Prix et conditions de paiement**

Tous les prix sont exprimés en euros et hors TVA légale applicable. Sauf accord contraire, les factures sont payables net sans escompte dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, Heron CNC-Technik GmbH est en droit d'exiger des intérêts de retard de 9 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt de base.

4. **Délais de livraison**

Les dates ou délais de livraison sont donnés à titre indicatif, sauf accord écrit contraire. Le respect des obligations de livraison suppose que le client ait rempli en temps voulu et de manière correcte ses propres obligations.

5. **Expédition et transfert des risques**

La livraison est effectuée conformément aux Incoterms 2020 – DAP (Delivered at Place) à l'adresse de destination convenue. Le risque est transféré au client dès que les marchandises sont prêtes à être déchargées à destination.

6. **Garantie**

Le client doit inspecter immédiatement les marchandises à la réception et signaler sans délai tout défaut apparent par écrit. Les défauts cachés doivent être signalés par écrit dès leur découverte. En cas de réclamation justifiée, Heron CNC-Technik GmbH procédera, à son choix, à la réparation ou au remplacement du produit.

7. **Responsabilité**

Heron CNC-Technik GmbH est responsable des dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave. En cas de violation légèrement négligente d'obligations contractuelles essentielles, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques du contrat.



8. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Heron CNC-Technik GmbH jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

9. Lieu d'exécution et juridiction compétente

Le lieu d'exécution de toutes les obligations contractuelles est le siège social de Heron CNC-Technik GmbH. Le tribunal compétent, dans la mesure où la loi le permet, est celui du siège social de Heron CNC-Technik GmbH.

10. Dispositions finales

Si l'une des dispositions des présentes CGV est ou devient invalide, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'objectif économique de la disposition invalide.

Les présentes CGV entrent en vigueur le 10 mars 2025.